3

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1876.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1876

MONNAIES RARES

DU

CABINET DES MÉDAILLES DE MARSEILLE.

PLANCHE XVIII.

A M. VALLIER, *membre associé-étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, et membre correspondant de la Société française de numismatique et d'archéologie.*

La notice que vous avez publiée l'année dernière dans cette Revue, et que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, renferme plusieurs monnaies très-intéressantes de la suite des princes d'Orange. Je suis heureux de pouvoir, à mon tour, publier quelques pièces nouvelles entrées depuis peu dans le cabinet des médailles de Marseille et parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes qui appartiennent à cette remarquable et intéressante série. Vous savez que, nos collections embrassant tout ce qui a trait à l'histoire locale, nous avons un champ très-vaste à parcourir. Comme chaque année nous apporte son petit contingent, nos diverses séries voient peu à peu combler leurs lacunes ; achats, trouvailles et dons, tout concourt à réunir dans nos cartons les monuments numismatiques que la Provence a vu surgir depuis la période

grecque. Voici donc, mon cher confrère et ami, quelles sont les pièces qui, parmi les dernières venues, méritent d'être signalées d'une manière spéciale.

CHILDÉRIC II.

MAZZ — ILIA. Buste drapé et diadémé, à droite, sous un portail gothique surmonté de trois croix.

Rev. ✠ HIΔERICΩZ REX. Croix posée sur un globe accostée des lettres M A.

Or. Poids : 0 gr. 95 centigr. N° 1.

Vous savez, mon cher ami, que les monnaies mérovingiennes ne brillent pas ordinairement par la beauté de leur style, qu'elles offrent toutes des effigies plus ou moins informes, et des légendes souvent indéchiffrables; aussi est-on bien aise de rencontrer parmi ces productions des premiers siècles de la monarchie quelques types sortant de l'ordinaire et réunissant à la fois la rareté et la beauté de conservation.

Voici donc un triens de Childéric II, frappé à Marseille au type du portail gothique encore inédit, et dont le sol dessiné dans Combrouse, et dans les *Annales archéologiques* de 1848, appartient au cabinet de France; Combrouse en décrit trois exemplaires variés.

Dans sa série mérovingienne locale le cabinet de Marseille possède un certain nombre de pièces de Childéric II, entre autres deux sols en or très-pâle, différents de ceux qui sont cités par Combrouse et dont je n'ai encore vu la description nulle part. Ils portent chacun, du côté de l'effigie, une lettre qui pourrait bien être l'initiale du nom

du monétaire. Cependant on ne peut guère s'arrêter à ce détail, vu qu'il existe d'autres sols qui, au lieu d'avoir une ou plusieurs lettres dans le champ, ont une fleur ou une croix.

CHILBR — ICVS RI. Buste drapé et diadémé, à droite ; devant, B.

Rev. M···IC CIVITATI. Croix posée sur un globe, accostée des lettres M A ; au-dessous de ces deux lettres, un groupe de quatre et de deux points.

Poids : 3 gr. 25 centigr. N° 2.

Quoique cette pièce soit un peu usée, son état de conservation est encore assez satisfaisant.

IHILIIR — ICIV RI. Buste drapé et diadémé, à droite ; devant, C.

Rev. ·ASILIE CIVITA·· Même type que le précédent.

Poids : 3 gr. 16 centigr. N° 3.

Ici les lettres du côté de la tête sont beaucoup plus barbares que celles du revers. Les points qui sont de chaque côté du globe simulent le nombre XXI qui se trouve sur les sols frappés au nom de Maurice Tibère. Ce chiffre indiquait le poids de 21 siliques que pesait le sol, alors qu'on en taillait 81 ou 82 à la livre. Dans le premier temps de la monarchie, les monnaies étant de bon aloi, ce chiffre avait sa raison d'être, mais par la suite le titre et le poids s'étant affaiblis, les chiffres furent remplacés par des points qui, n'ayant aucune signification, ne figurèrent que comme remplissage.

A propos des monnaies de Maurice Tibère qui portent les initiales de Marseille, je crois devoir rappeler que les empereurs de Constantinople n'ont jamais eu sur la Provence qu'une autorité à peu près nulle et qui cessa complétement en 544, lorsque Justinien envoya à Théodebert la confirmation des traités passés entre les Francs et Théodahat, traités par lesquels ils devenaient possesseurs de la Provence et du midi de la Gaule; l'empereur lui octroya en même temps le droit de frapper une monnaie indépendante de l'empire romain. Théodebert, s'empressant d'user de ce privilége, fit battre des sous d'or à l'imitation servile de ceux de Justinien.

A la même époque, Marseille et Arles frappaient aussi des sous et des triens avec les noms des empereurs, mais ces monnaies n'ont dû être émises que pour faciliter les transactions commerciales que ces villes entretenaient avec l'Orient. Beaucoup de ces pièces figurent dans le cabinet numismatique de Marseille; elles portent les noms d'Anastase, Justin, Justinien, Maurice Tibère et Focas. Le musée britannique possède un sol et un triens d'Héraclius avec les initiales monétaires de Marseille et de Viviers [1].

Devant tous ces noms qui comprennent une période de cent cinquante ans, le monnayage attribué à Gondovald dans nos contrées subit un échec.

MONÉTAIRE DE GAP.

LATVNO MIRI : MO. Buste diadémé, à droite.

[1] *Revue numismatique*, 1863, p. 265.

Rev. ⁘ VAPINCO PITVRI W. Croix posée sur un globe, accostée des lettres V A et du chiffre VII, placé au rebours.

Or. Tiers de sou. Poids : 1 gr. 16 centigr. N° 4.

Dans la *Revue numismatique* de 1854, p. 341, M. Lenormant décrit un triens du cabinet de France, portant la légende VAPONACO. Le savant numismate prétend que *Vaponaco* est écrit pour *Vapinco,* nom de la cité de Gap, et que les lettres V A placées de chaque côté de la croix appartiennent à la cité de Valence.

Notre triens porte le véritable nom de Gap, Vapinco pour Vapincum, nom qui fut donné par les Romains à cette ancienne capitale des Tricorii. Le triens au nom de Vaponaco doit être donné avec plus de certitude à Chaponnay, petite ville de l'arrondissement de Valence dans le département de l'Isère.

Les lettres V A, qui sont dans le champ du côté de la croix, ne sont, à mon avis, que la répétition de *Vapinco,* absolument comme les pièces de Marseille, qui ont les lettres M A accostant la croix et MASILIE en légende.

Ce triens offre donc le double intérêt d'enrichir la série mérovingienne d'un nouveau nom de ville et de faire figurer dans la liste des monétaires le nom de *Launomirius* qui n'était pas encore connu.

CHARLES D'ANJOU.

✠ KAROL' DEI : GRA. Buste drapé et couronné de Charles Ier, à droite; derrière, une fleur de lis.

Rev. ✠ REX : SICILIE. Écusson de Provence-

Sicile, chargé de six fleurs de lis surmontées d'un lambel à quatre pendants.

Or. *Demi-augustale.* N° 5.

La découverte de cette pièce m'a causé plus de plaisir que de surprise ; il n'était guère permis de douter de son existence en présence de l'augustale que Charles d'Anjou avait fait frapper à l'imitation de celles de Frédéric II, et, comme celui-ci avait aussi émis des demi-augustales, il était présumable que celle de Charles d'Anjou se rencontrerait un jour.

Le cabinet de Marseille a eu tout récemment la bonne fortune d'acquérir cette rare et magnifique monnaie ; elle a pris place à côté de l'augustale dont elle est la copie exacte ; la seule différence à constater consiste en ce que sur l'augustale l'écusson est chargé de dix fleurs de lis, surmontées d'un lambel à cinq pendants, tandis que, sur la demie, l'écusson n'a que six fleurs de lis et le lambel quatre pendants ; ce détail tient à ce que la pièce étant d'un module inférieur l'écusson est forcément plus petit.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur l'augustale dans les divers ouvrages où elle a été publiée ; je me bornerai seulement à en donner le poids quoiqu'il soit connu depuis longtemps, et qui est de 5 gr. 20 centigr. ; la demi augustale pèse 2 gr. 60 centigr., c'est-à-dire juste la moitié.

JEANNE.

IOHANA DI · GR · IHR · SICIL · REG. La reine, debout sous un portail gothique, tenant le sceptre

et l'épée, vêtue d'une longue robe semée de fleurs de lis ; dans le champ, les armes de Provence-Sicile repétées deux fois.

Rev. ✠ XPC × VINCIT × XPC × REGNAT × XPC × IHPERAT. Croix ornée d'un triple feuillage à l'extrémité de chaque branche, cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis surmontées chacune d'un lambel, le tout dans un cercle formé de quatre lobes et de quatre angles accompagnés de huit petites fleurs de lis.

Or. N° 6.

Le type banal qui existe sur tous les francs à pied, tant royaux que seigneuriaux, représentant invariablement un prince debout sous un portail gothique, est remplacé ici par la figure de la reine Jeanne, vêtue d'une robe semée de fleurs de lis. Ce dessin convient on ne peut mieux à une monnaie de reine, et il est probable que ce franc a été frappé en même temps que le florin donné par Poey d'Avant, pl. XC, n° 12, où Jeanne est représentée de face et à mi-corps. L'analogie qui existe entre ces deux pièces peut du moins le faire supposer.

LOUIS II.

·IVDOVICVS : DEI : GRA : IHRLM ∘ Z : SICIL : REX. Écusson de Provence couronné.

Rev. ✠ POSUI ⁜ DEUM ⁜ ADIUTOREM ⁜ MEUM ⁜ Croix feuillue et fleurdelisée dans un cercle formé par quatre lobes, ayant une fleur de lis à

chaque angle et accompagné, en dehors, de quatre couronnes.

Or. N° 7.

Les divers auteurs qui ont publié cet écu n'en ont jamais donné un dessin satisfaisant. Saint-Vincens l'a fait figurer sur ses planches d'après le recueil de de Boze; Duby l'a pris dans Saint-Vincens et Poey d'Avant, ne pouvant laisser passer sous silence cette rareté numismatique qu'il n'avait point vue en nature, en a donné pl. XCI, n° 9, le dessin qu'il a pris dans Duby.

Quoique le nom du personnage auquel Poey d'Avant attribue cette monnaie ne soit point suivi d'un numéro chronologique, les dates 1382-1384 désignent clairement Louis Ier. Cependant on ne peut pas avec certitude attribuer à ce prince les écus d'or frappés à l'imitation de ceux que Charles VI avait fait émettre par son édit du 11 mars 1384. Louis Ier, mort à Naples en septembre de la même année, à la suite de la malheureuse expédition qu'il avait tentée pour assurer sa souveraineté sur un royaume qui lui échappait, ne pouvait avoir eu le temps de copier les nouvelles espèces du roi de France. C'est donc à son fils et successeur dont le règne a duré trente-trois ans (1384-1417), qu'il convient de donner cet écu. D'autres pièces au même type dont les revers ne diffèrent que par les légendes, indiquent un monnayage de longue durée et ne peuvent avoir été émises que par Louis II.

Le moyen âge fourmille d'exemples où la monnaie des barons n'est autre chose que l'imitation servile des monnaies royales; ici le cas mérite d'être signalé, en ce

sens que, pour qu'il n'existât pas de différence sensible entre les armes de Provence et celles de France, le lambel n'a été représenté sur l'écusson que par un trait tellement léger qu'il est à peine visible.

Ces sortes de larcins se pratiquaient sur une vaste échelle et avaient souvent pour conséquence l'émission d'un numéraire de très-mauvais aloi.

RENÉ.

R · E · X · R · E · N · T · M · V · S : Dans le champ, R.

Rev. O · C · R · V · X · T · V · E : Croix de Lorraine.

N° 8.

Ce petit billon est sans doute la plus petite fraction de la série des pièces à la croix de Lorraine que René avait fait frapper dans son château de Tarascon. Cette série se compose des pièces que Poey d'Avant donne pl. XCII, n°s 4, 5 et 6, et comprend aussi les magdalins d'or ou, pour mieux dire, magdalons, car c'est sous cette dernière rubrique que ces monnaies sont désignées dans les actes de l'époque.

Il est possible qu'il existe plusieurs séries de ces sortes de monnaies, les unes portant l'emblème de la tarasque, au commencement de la légende, et les autres, la croix, ou même ces deux emblèmes en même temps. Le cabinet de Marseille possède deux magdalons, peut-être les deux seuls connus, qui se trouvent précisément dans ces conditions ; celui à la croix a été publié dans la *Revue numis-*

matique de 1860 et celui à la tarasque dans cette même Revue en 1867.

La légende de notre petite pièce est extrêmement brève : chaque lettre est séparée par un point afin d'occuper un peu plus d'espace. Dans les différentes monnaies de cette série, les légendes se raccourcissent à mesure que le module diminue. On lit sur les trois grandeurs que l'on connaît :

O crux ave nostra spes unica
O crux ave spes unica
O crux ave.

Il en est de même pour l'autre côté dont le champ, représentant d'abord les armes réelles et de prétention de René, n'est ensuite occupé que par la lettre R, et la légende : *Renatus ex liliis Sicilie coronatus* finit par n'être plus que *Rex Renatus.*

RAYMOND IV, PRINCE D'ORANGE.

RAMVNDVS · DEI GRA PRN · AVRA. Type ordinaire des francs à pied de Raymond IV. Le champ est semé de cornets.

Rev. ✠ XPC * VIHCIT * XPC * REGNAT * XPC * IHPERAT. La croix feuillue comme sur les autres francs est cantonnée de deux cornets et de deux petits boucliers.

Or. N° 9.

Les francs à pied de Raymond IV sont très-communs, mais celui-ci offre une particularité qui n'a pas encore été

signalée. Ordinairement le champ de ces sortes de pièces est semé de trèfles pour simuler les fleurs de lis des francs de Charles V, ici les trèfles sont remplacés par des cornets, emblème spécial des princes d'Orange.

Au revers, les angles rentrants, formés par les arcs de cercle, sont aussi occupés par de petits cornets, et la croix, qui sur les autres francs est cantonnée de fleur de lis et de couronnes, l'est ici par deux cornets et deux objets difficiles à déterminer, mais qui ont à peu près la forme du petit bouclier appelé *pelta*.

Le travail de cette pièce est moins soigné que celui de ses similaires ornés de trèfles.

✠ RAM····S DE. Dans le champ, BAU/M, sous une couronne crénelée.

Rev. · ··· ··A PRI (*Dei gra · pri · aura*). Croix pattée, accompagnée d'un cornet au deuxième canton.

Billon. *Obole*. N° 10.

Encore une monnaie qui vient grossir le nombre des imitations de Raymond IV, et j'espère bien que ce ne sera pas la dernière qu'on découvrira. Vous savez, mon cher confrère, que ce prince était peu scrupuleux en fait de monnayage : il ne se gênait pas plus pour copier les monnaies du roi de France que celles qu'Edouard III faisait frapper en Aquitaine ; ayant imité les carlins et les deniers du roi de Sicile, Charles II, il devait naturellement prendre aussi les types de Robert ; c'est en effet ce que nous voyons par cette obole qui ressemble exactement à celle qui est donnée par Poey d'Avant pl. XC, n° 6; l'imitation est parfaite pour les deux côtés.

Quoique cette obole ne soit pas d'une conservation satisfaisante, elle ne laisse aucun doute sur son attribution. Je suis heureux de la faire connaître en attendant d'en trouver une meilleure. Les légendes, tout imparfaites qu'elles soient, laissent apercevoir les principales lettres à l'aide desquelles on reconstitue aisément celles qui n'y sont plus. Il n'est pas jusqu'au cornet placé dans le deuxième canton de la croix qui ne vienne à l'appui de mon assertion.

La couronne qui surmonte le mot *Baut* affecte une forme toute particulière et qui jusqu'à présent, du moins à ma connaissance, ne s'est présentée sur aucune monnaie de ce genre ; elle est crénelée comme une couronne murale, les trois fleurs de lis qu'on voit sur l'obole de Robert sont remplacées ici par trois tours.

LOUIS DE CHALON.

✠ LUDUCUS ⁘ PRINCS ⁘ TUR··· Écusson écartelé de Chalon et d'Orange, sur le tout de Genève, et sommé d'un cornet.

Rev. Légende extérieure : ✠ SIT : NOM··DNI : BENEDICTVM. Légende intérieure : ✠ GROS ⁘ MONT ⁘ D ⁘ IONKE. Croix pattée dans le champ.

Billon. Gros. N° 11.

Le règne de Louis de Chalon est, après celui de Raymond IV, le plus long qui figure dans l'histoire des princes d'Orange ; de 1418 à 1462, c'est-à-dire pendant quarante-quatre ans, il a exercé son autorité sur sa principauté ; il est vrai qu'il a subi une interruption de deux ans, et c'est

précisément pendant ce temps qu'il a du émettre le gros que voici et qui est une des plus curieuses pièces de la série orangeoise.

Le nom de Jonquières, *Joncheriæ* ou *Joncharіæ,* inscrit dans la légende intérieure du revers, révèle un atelier qui n'a dû travailler que dans une occasion exceptionnelle. Je vais tâcher de retracer les événements qui, à cette époque, ont pu nécessiter une émission de numéraire dans cette localité. En 1428, de graves démêlés eurent lieu entre le prince d'Orange et le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, à l'occasion de réclamations de terres que le roi de France, Charles VII, détenait dans le Dauphiné, et de quelques arrérages. Les prétentions du prince d'Orange ayant été mal accueillies, celui-ci résolut d'acquérir par la force ce qu'il ne pouvait obtenir de bonne grâce. Il pénétra dans le Dauphiné et s'empara de plusieurs villes et forteresses; ses succès furent si rapides qu'en peu de temps il se trouva maître non-seulement de ce qui lui avait déjà appartenu, mais encore de plusieurs autres places que l'impossibilité d'opposer résistance avait fait tomber entre ses mains.

Le gouverneur du Dauphiné avait vainement tenté de repousser les troupes agressives par celles dont il disposait, mais se sentant trop faible pour arrêter le cours des armes du prince, il eut recours aux négociations. On passa un traité en vertu duquel le prince faisait hommage au roi des terres qui lui advenaient, s'engageant ensuite à congédier ses troupes et désemparer les places qu'il occupait à l'exception de trois, Anthon, Colombier et Saint-Romans, dans lesquelles il pouvait laisser garnison.

Deux ans après, Raoul de Gaucourt, ayant succédé au comte de Comminges dans le gouvernement du Dauphiné, ne voulut point se soumettre au traité que son prédécesseur avait passé avec le prince d'Orange. Assisté d'Imbert de Grolée, sénéchal de Lyon, il se mit en devoir d'attaquer les places qui tenaient garnison pour le prince. Celui-ci, qui s'était retiré dans ses terres de Bourgogne pour prendre un peu de repos, s'empressa d'accourir au secours des assiégés à la tête de dix-sept cents hommes. Son armée et celle du gouverneur se rencontrèrent à Anthon, le combat fut acharné, le prince blessé et couvert de sang fut complétement défait; chevaux, armes et étendarts, tout tomba entre les mains de Gaucourt. Les résultats de cette rencontre furent extrêmement désastreux pour le prince qui se vit dépouillé de la plus grande partie de ses possessions. Gaucourt, ne trouvant de résistance nulle part, alla assiéger Orange; s'en étant emparé quelques jours après, il y établit son autorité.

Deux mois après les habitants d'Orange se soulevèrent contre les deux bâtards de Poitiers, Guillaume et Philippe, à qui Gaucourt avait donné le gouvernement du château et de la ville. Contraints de s'éloigner, ils gagnèrent le bourg de Saint-Florent, d'où ils continuèrent à harceler la ville; il fallut en venir à une transaction qui fut bientôt violée et causa la reprise des hostilités. La protection de Louis III, roi de Sicile, à laquelle on eut recours, atténua toute agression de part et d'autre, mais les bourgs et la principauté n'en restèrent pas moins aux mains de Gaucourt. Ce ne fut qu'en 1432, à la suite de la médiation du roi de Sicile entre le roi de

France et le duc de Bourgogne, que Louis de Chalon fut réintégré dans la possession de sa principauté.

C'est à ces événements que doit se rattacher la fabrication de notre monnaie. Le prince dépossédé avait bien dû se réfugier quelque part. Les divers ouvrages que j'ai consultés sont complétement muets à ce sujet. Les historiens n'ont probablement pas cru devoir tenir compte d'un détail qui leur paraissait puéril en comparaison de la gravité des faits qui avaient causé la chute du prince. Celui-ci comptant sur la fidélité des habitants d'Orange n'avait pas dû beaucoup s'éloigner afin de profiter de toutes les occasions qui pourraient lui faire ressaisir ce qu'il avait perdu.

La légende de notre monnaie ne peut indiquer d'autre nom que celui de Jonquières, commune située à 8 kilomètres d'Orange. Il est à présumer que Louis de Chalon, qui, quoique vaincu, n'avait point abdiqué son titre de prince, s'était établi dans cette localité en attendant des jours plus heureux. Les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait l'avaient privé de toute autorité, et c'est précisément pour cela qu'il aura émis des gros, et peut-être d'autres monnaies non encore connues, comme protestation de son droit de souverain.

L'excessive rareté des monnaies de ce prince tient sans doute à ce que, pendant son long règne, Raymond IV avait inondé la principauté d'Orange de son numéraire qui, de nos jours, est encore assez abondant. Le besoin d'en augmenter la quantité ne devait point se faire sentir, d'autant plus que, outre les monnaies de Raymond, il y avait encore dans la circulation celles de ses prédécesseurs.

L'écusson de Chalon représenté sur la monnaie de Louis porte une bande chargée d'une étoile. Cette remarque a déjà été faite il y a longtemps par M. Soret d'abord qui avait cru y voir l'étoile des Baux, comme alliance de cette maison à celle de Chalon; ensuite par M. Duchalais qui pensait que cette étoile n'était autre chose qu'une brisure que le temps avait fait disparaître. Je me range d'autant mieux à son opinion que, après Louis, cette étoile ne se voit plus sur aucune monnaie quoique les armes de Chalon aient toujours figuré comme partition dans l'écusson des princes de la maison de Nassau ; de plus, l'étoile de Baux ayant seize rais est bien différente de celle-ci qui n'a que cinq pointes.

PHILIPPE DE HOCHBERG.

PH : DE : HOCHBER·· Dans le champ, un cornet.

Rev. PRCEPS : TVRT ··· Croix pattée.

Billon. N° 12.

Le monnayage de Philippe de Hochberg n'a pas dû être considérable, à en juger par la rareté de ses pièces. Jusqu'à présent on n'en connaissait que deux, l'une à l'écu penché surmonté du heaume, et l'autre au mot *princeps* (PRCS), dans le champ. Je suis bien aise d'augmenter le bagage numismatique de ce prince intérimaire par ce denier dont le type diffère des deux autres, quoiqu'il ne soit pas nouveau dans la série orangeoise, le cornet figurant déjà sur plusieurs deniers frappés à une époque bien antérieure.

PHILIPPE GUILLAUME.

❦ PHIL · G · I · D · G · PRIN · AVR · COM · NAS.
Buste de Philippe-Guillaume, à droite, avec la fraise et la cuirasse; dessous, F.

Rev. SOLI · DEO · HONOR · ET · GLORI · 1616 · F.
Croix fleuronnée et fleurdelisée.

Argent. N° 13.

Les testons de Philippe-Guillaume sont extrêmement rares. Poey d'Avant n'en cite qu'un seul portant l'effigie du prince tournée à gauche et l'écusson couronné au revers avec la date 1607. Dans son Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas, t. II, p. 25, Van Loon en donne un à peu près semblable dont la différence consiste en ce que cette même date est inscrite dans le champ, séparée en deux par l'écusson au lieu d'être au-dessus de la couronne. Voici donc un type nouveau dont le revers a été pris sur les testons de Henri III; on n'a eu garde d'oublier, les fleurs de lis, quoique cet emblème n'ait jamais eu sa raison d'être pour les princes d'Orange.

Ces testons à la croix fleuronnée et fleurdelisée ont été continués par Maurice et Frédéric-Henri ; ceux de ce dernier surtout ressemblent exactement à ceux de Henri III, à cause de la lettre H qui est placée au centre de la croix.

CLÉMENT VI, PAPE D'AVIGNON.

Je termine cette petite notice, mon cher confrère et ami, par la description d'une charmante pièce dont notre

série pontificale d'Avignon vient de s'enrichir tout récemment ; elle diffère de toutes celles que Poey d'Avant a données, aussi bien comme type que comme valeur numéraire : c'est le demi-gros encore inconnu.

✻ CLEMES ✻ PP ✻ SEXTV ✻ Buste du pape, de face, bénissant et tenant une longue croix.

Rev. ✠ ✻ COMES ✻ VENESINI ✻ Croix pattée, cantonnée au 2e de deux clefs en sautoir.

Argent. N° 14.

La fabrique de cette pièce est exactement semblable à celle du gros à bordure de croisettes et à double légende, type unique pour Clément VI et qui n'a point été continué ; c'est la même finesse de travail, c'est-à-dire que le même poinçon qui a été incrusté dans la matrice du gros, a servi pour le demi-gros ; la dimension et le dessin de l'effigie sont absolument les mêmes pour les deux pièces.

Le titre de comte de Venaissin ne se voit que sur les monnaies émises avant qu'Avignon appartînt aux papes. En 1438, Clément VI, étant devenu possesseur de cette ville, changea le type de ses monnaies et supprima ce titre qui n'a jamais été repris par ses successeurs.

LAUGIER.

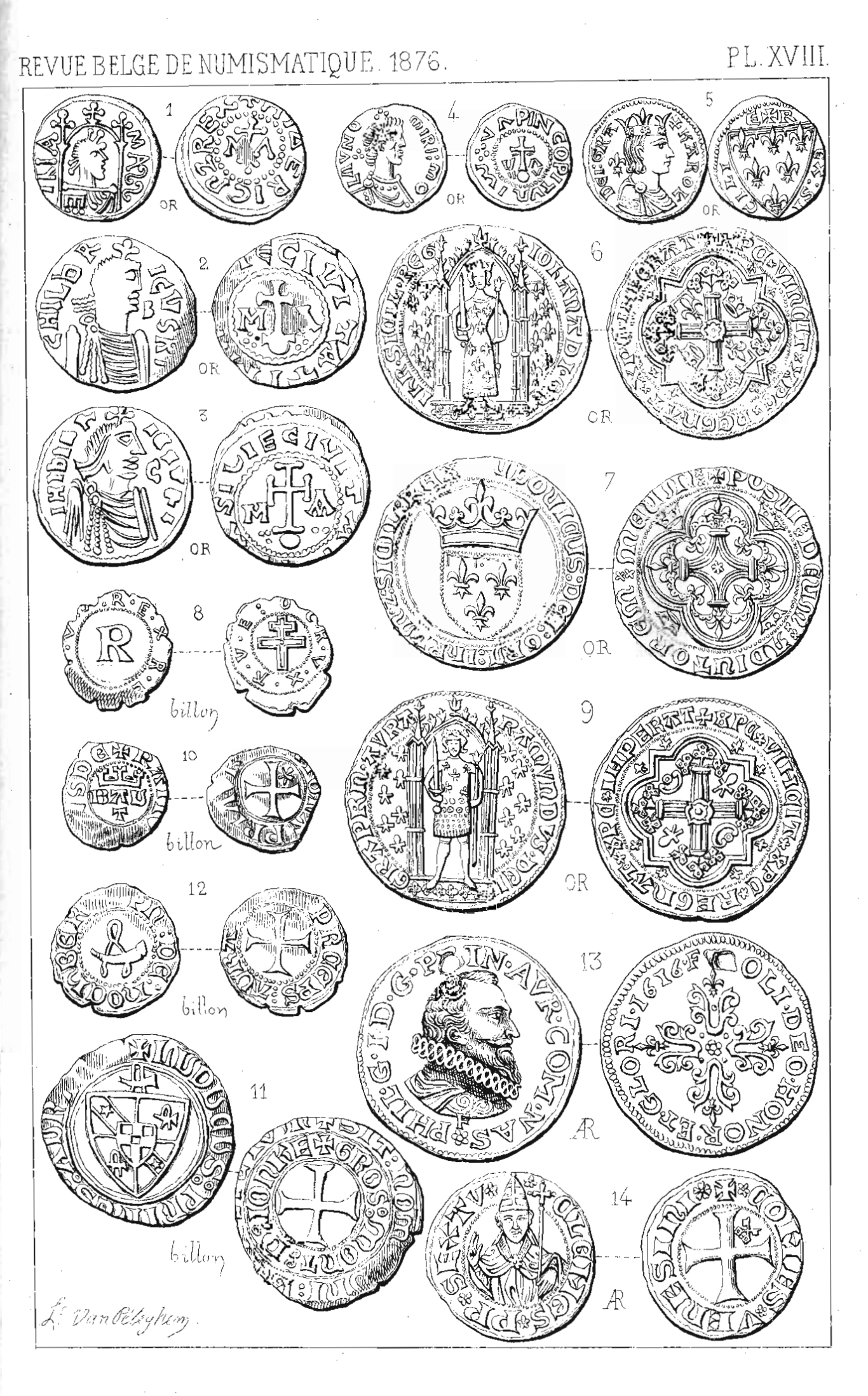
1
OR
4
OR
5
OR
2
OR
6
OR
3
OR
7
OR
8
billon
9
OR
10
billon
12
billon
13
Æ
11
billon
14
Æ
L. Van Peteghem.